

# CHAMPIONNAT RÉGIONAL SLALOM RÉGION SUD



**VINON-SUR-VERDON  
01 JUIN 2025**

# SÉLECTIF ET CHAMPIONNAT RÉGIONAL SLALOM CANOË-KAYAK

VINON SUR VERDON  
SAMEDI 31 MAI & DIMANCHE 01 JUIN 2025

## INFORMATIONS

**Organisateur :** VINON SUR VERDON CANOË KAYAK V.V.C.K.

**RI :** GIX Kévin – [gix.kevin@orange.fr](mailto:gix.kevin@orange.fr)

**Responsables inscriptions :** YEBENES Coralie - [coralie.yebenes@gmail.com](mailto:coralie.yebenes@gmail.com)

*Aucune inscription ne sera acceptée le jour même.*

**Gestion de course :** BRENEUR Vincent

**Juge Arbitre :** à déterminer

**Responsable des juges :** à déterminer

**Programme :** *NB: Les horaires annoncés sont susceptibles d'évoluer en fonction du nombre de compétiteurs, des conditions météorologiques, ...*

### Samedi 31 mai 2025

9h00 / 17h00	Lâcher d'eaux - 20 à 30 m3/s
9h00 / 17h00	Entraînement et navigation libre ( sous la responsabilité des clubs)
16h00	Fermeture du bassin et montage du parcours

### Dimanche 01 juin 2025

8h15	Confirmation des inscriptions + nom des juges
9h00	Réunion des juges
9h30	Ouvreurs
10h00	Course n°1
12h00/13h30	Pause déjeuner + Inauguration du local compétition avec les élus locaux. Vous êtes tous conviés.
13h30	Course n°2
16h30	Remise des récompenses Pour définir le classement du championnat régional , nous conserverons la meilleure des 2 courses.



- Lieu :** Stade d'eau vive de Vinon sur Verdon – classe II/III
- Inscription :** **Inscriptions en ligne :** Sur le site de la FFCK, **avant le 26/05 – 23h** <https://compet.ffck.org/inscriptions/participant.php?code=6476>  
8 € pour la compétition par embarcation inscrite
- Catégories :** U15 / U18 / U34 / M35
- Dossards :** Ils seront remis, par club, le dimanche 01 juin à partir de 8h00, sur la plateforme en haut du bassin de slalom, contre un chèque de caution : 50 € / club à l'ordre de *Vinon sur Verdon Canoë-Kayak*
- Jugement :** Chaque club doit fournir 1 juge qualifié et non compétiteur à partir de 3 embarcations inscrites et 2 juges au-delà de 12 embarcations inscrites  
  
Une pénalité de 100 € par juge manquant par course
- Infos course :** Débit régulé : 20 à 30m<sup>3</sup>/s - règlement F.F.C.K. en vigueur  
Licence 2025 - Pagaies Couleurs : jaune eau vive minimum  
Contrôle des équipements de sécurité.  
Démonstration et invités : uniquement les compétiteurs de la région Sud PACA.
- Sécurité :** La sécurité sur l'eau sera assurée par l'organisation que pendant la course, avec auto sécurité à l'arrivée : le dernier arrivé attend dans son bateau l'arrivée des deux compétiteurs suivants.

Pour les entraînements, elle sera sous la responsabilité des clubs.

*Sur place : buvette (sandwichs, boissons, ...)*

*Parking gratuit : suivre fléchage*

## HÉBERGEMENTS

- Centre Regain à Ste Tulle 04 92 70 21 71-  
<http://www.hotel-regain-manosque.com/centre-sportif-provence/>  
- [info@centre-regain.com](mailto:info@centre-regain.com)
- Hôtels à Manosque (Ibis budget, Campanile...) et à Vinon
- Camping à GRÉOUX LES BAINS
- CAMPING SAUVAGE INTERDIT SUR LES BORDS DU VERDON